

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept octobre, à 18 h 00,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BRICE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans le respect des gestes barrières
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.10.2022

Présents (12) : M. VINCENT Patrice (Maire), M. RESTEROU Stéphane (1er Adjoint), M. BROCHET Pascal (2ème Adjoint), Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie (3ème Adjointe), M. TOUALBIA Abdallah, Mme BLONDIN Isabelle, M. GADY Philippe, M. FOURNET Jacky, M. COUVIDAT ÉRIC, M. BIROLLEAU Philippe, M. SAVARIAU Emmanuel, Mme LAINÉ Danièle (Conseillers municipaux)

Absent excusé (1) :
M. CAILBAULT Alexis, Conseiller municipal,

Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie est nommée Secrétaire.
La Séance a été enregistrée

- Complétude de la page de signatures du Comptes Administratif Commune
- Approbation du Compte-Rendu du Conseil municipal du 12.09.2022
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité, le Compte-Rendu officiel du Conseil municipal du 12.09.2022 :

5 voix pour : M. VINCENT Patrice, M. RESTEROU Stéphane, M. BROCHET Pascal,
M. COUVIDAT ÉRIC, M. TOUALBIA Abdallah
4 contre : M. BIROLLEAU Philippe, M. SAVARIAU Emmanuel, Mme LAINÉ Danièle
M. GADY Philippe
3 abstentions : Mme DUMAS DU MASNOIR DE FORTMONT Marie, M. FOURNET Jacky,
Mme BLONDIN Isabelle

1- MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE 3 MOIS POUR M. JOUSSON NICOLAS, ACTUELLEMENT INTERIMAIRE AU SERVICE TECHNIQUE

Délibération portant Création d'un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des Espaces verts, d'entretien des Bâtiments, sauf les travaux nécessitant une habilitation, suite à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois à compter du 24 octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte cette création d'emploi, à l'unanimité des voix

2- CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AUX ECONOMIES D'ENERGIE AVEC L'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 22H A 7H

Le Maire propose de diminuer le temps d'éclairage sur la Commune avec l'extinction de l'Eclairage public de 22h à 7h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, adopte cette Délibération

3- DECISION MODIFICATIVE POUR REGULARISATIONS D'ECRITURE

M DANEY, du SGC COGNAC demande de prendre la Décision Modificative suivante, au travers de son mail du 06 octobre 2022, pour régularisations d'écritures :
c/ 65548 : +5500€ (Autres contributions) ; c/ 022 : -5500€ (Dépenses imprévues)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette Décision Modificative

4- AMORTISSEMENT SUR 5 ANS DES DEPENSES DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (Mail de M. DANEY du mardi 26 juillet 2022)

Une délibération est requise pour l'amortissement sur 5 ans, des dépenses de gestion d'eaux pluviales urbaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, cette délibération

Questions diverses

Illuminations de Noël : Il a été convenu, à la majorité, toujours dans un souci d'économie d'énergie, qu'il n'y aurait pas d'illumination de Noël cette année.

La séance est levée à 20h00